Image not found or type unknown

Cession fond de boulangerie

Par **laure**, le **01/02/2011** à **09:58**

Bonjour,
je viens de vendre mon fond de commerce de boulangerie.La chambre des metiers m'a conseillee a l'epoque d'effectuer un audit d'hygiene et d'electricite .J'aurai aime savoir si ces controles etaient obligatoires a la cession de notre fond de commerce car aujourd'hui mes successeurs s'entendent a me condamne a faire les travaux conseilles dans les dits audits.Je vous prie de bien vouloir me repondre.Bien cordialement

Par **fabienne034**, le **01/02/2011** à **10:38**

pas encore pour les fonds de commerce

tout dépend comment sont inscrits les obligations du vendeur dans l'acte de cession

pour tout savoir sur la cession d'un fonds de commerce

http://www.fbls.net/commercedroit.htm

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés